

Yverdon soutient les installations solaires

La Ville accorde dorénavant des subventions aux particuliers et entreprises qui décident d'aménager des panneaux solaires thermiques sur leurs bâtiments. Marche à suivre.

Il y a déjà quelques années qu'Yverdon-les-Bains fait un effort particulier pour privilégier les énergies renouvelables. Mercredi, Cédric Pillonel, municipal, et Christophe Triscornia, délégué à l'Energie au SEY, ont présenté le nouveau concept de la Ville pour promouvoir les capteurs solaires thermiques dans les maisons individuelles, les locatifs ou même des locaux d'entreprises.

«Une aide financière de la commune sera accordée à tous ceux qui, depuis le 1er janvier dernier, se décident à aménager une installation de ce type, déclare le Municipal. Elle peut s'ajouter à celles qui sont octroyées aux niveaux fédéral et cantonal. En ce qui concerne

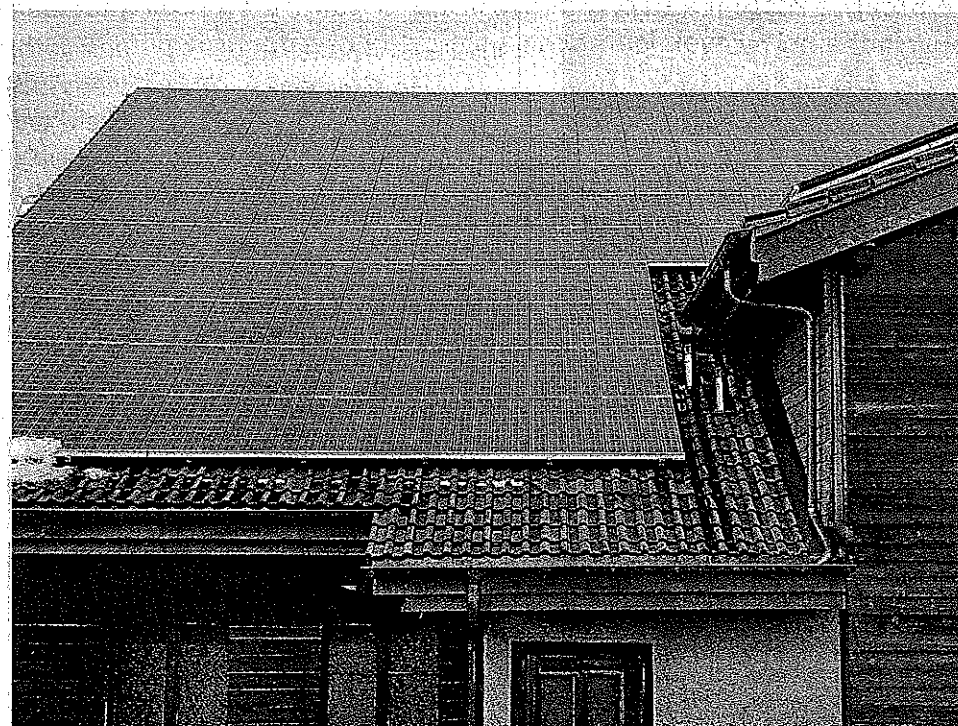
Yverdon, les sommes sont prélevées sur les taxes environnementales en vigueur depuis l'an dernier, soit 0,4 centime sur 0,6 perçu par Kw/h. Le fonds est géré conjointement par la Municipalité et une commission extraparlamentaire qui fait des propositions dans ce domaine.» Et de souligner que ce type d'installation est aujourd'hui un des plus rentables en la matière avec une mise en place relativement peu coûteuse: «Il faut compter au départ quelque 15 000 francs pour une villa, avec la possibilité de retrancher 2400 francs de la part du canton, 2000 en déduction fiscale et 800 de la commune, avec l'assurance d'avoir toujours de l'eau chaude et d'apporter sa

contribution aux économies d'énergies.»

Pour obtenir l'aide financière

Christophe Triscornia a présenté quant à lui les caractéristiques techniques d'une telle installation et la marche à suivre pour faire une demande d'aide financière. Il en ressort notamment qu'aujourd'hui, l'installation solaire la plus simple qu'il soit fournit à volonté de l'eau chaude pour la cuisine et la salle de bain.

Tous ceux qui se décident à faire le pas peuvent demander un dossier de subvention d'une installation solaire thermique au Service des Energies de la Ville (SEY). Après quoi, ils peuvent contacter la Po-



On risque de voir de plus en plus de panneaux solaires sur les toits des maisons de la région. Antille-a

lice des constructions et une entreprise spécialisée pour une offre, puis envoyer les formulaires au Service can-

tonal de l'environnement et de l'énergie (SEVEN). Le dossier communal énumère les différentes étapes qui

permettent de se voir attribuer un budget et bénéficier des subventions.

ROGER JUILLERAT ■